

# Le Québec peut-il accueillir autant d'immigrants compte tenu de sa capacité d'accueil ?

Mémoire déposé à l'intention  
du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels

par  
Yves Archambault

Le 5 septembre 2024



## Table des matières

|                                                                                          |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| En introduction : la capacité d'accueil des immigrants, enjeu réel ou faux-débat ?.....  | p. 4  |
| Quelle capacité d'accueil ?.....                                                         | p. 4  |
| L'immigration permanente : des hausses accrues à la sélection.....                       | p. 6  |
| L'immigration temporaire : un phénomène en pleine explosion.....                         | p. 9  |
| Les travailleurs étrangers temporaires, une main-d'œuvre vulnérable.....                 | p. 13 |
| Les demandeurs d'asile : le Québec, principale porte d'entrée au Canada.....             | p. 15 |
| La francisation pour des clientèles plus diversifiées.....                               | p. 17 |
| En conclusion : pour une maîtrise d'œuvre accrue du Québec en matière d'immigration..... | p. 19 |
| Quelques recommandations.....                                                            | p. 22 |
| Bibliographie sélective.....                                                             | p. 23 |

## **En introduction : la capacité d'accueil des immigrants, enjeu réel ou faux débat ?**

Depuis belle lurette, l'enjeu des seuils d'immigration est au cœur des débats de société sur la scène politique québécoise. Élément central de cet enjeu, la question de la capacité d'accueil des immigrants s'impose depuis quelques années avec plus d'acuité avec la hausse marquée de l'immigration internationale. Afin de faire face à un tel afflux, les centres de francisation sont-ils suffisamment nombreux ? Le stock de logements abordables disponibles à Montréal et en régions est-il suffisant ? Le réseau scolaire est-il en mesure d'accueillir autant de nouveaux écoliers ? Les services de garde d'enfants sont-ils en nombre suffisant ? Les services de santé sont-ils prêts pour soigner autant de nouveaux patients ? Voilà autant d'enjeux dont traite ce mémoire. Un examen de la répartition de l'immigration selon les grandes catégories fait ressortir l'accroissement considérable des immigrants temporaires dans le portrait global de l'immigration au Québec. Un tel afflux contribue, en outre, à précariser davantage l'équilibre de la population du Québec. Avant d'entrer dans le vif du sujet, apportons certains éclairages sur le concept de capacité d'accueil.

### **Quelle capacité d'accueil ?**

Toute augmentation importante et rapide de la population d'un État exerce inévitablement une pression accrue sur les divers services publics, qu'il s'agisse de l'accroissement naturel des natifs ou de l'immigration internationale. Dans ce dernier cas de figure, l'État doit déterminer le nombre de nouveaux immigrants arrivant sur son territoire en fonction des ressources disponibles pour les accueillir, soit la capacité d'accueil. Un tel exercice, il est vrai, n'est pas chose facile, vu le nombre de variables à considérer. Un rapport de l'OCDE indique ce qui suit :

La détermination de la capacité d'accueil d'un État est complexe et incertaine, en plus de comporter des risques. Des facteurs déterminants doivent être considérés, tels que la démographie, la conjoncture économique, les besoins du marché du

travail, l'intégration des immigrants en emploi, les délais du processus de sélection et le degré d'acceptation de la population. Toute variation du volume d'immigration doit donc prendre en considération la conciliation de plusieurs variables<sup>1</sup>.

Il n'empêche que la capacité d'accueil est un élément majeur, voire incontournable, dans l'élaboration de toute politique d'immigration. Le gouvernement du Québec, dans son Énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble*, soulignait l'importance d'ajuster le volume annuel d'immigrants souhaités par le Québec en fonction de la capacité d'accueil en ces termes : « Il faudra, encore plus que par le passé, articuler étroitement les actions en matière de sélection et d'intégration afin de s'assurer que les niveaux planifiés correspondent aux consensus sociaux existant dans la population, à la conjoncture économique et à la disponibilité des services. »<sup>2</sup>

Professeure de français pour immigrants, Tania Longpré<sup>3</sup> considère essentiel d'adapter notre capacité d'accueillir un nombre donné d'immigrants en fonction de notre capacité d'intégration. Cependant, il n'existe actuellement aucun calcul officiel de cette capacité d'intégration ni aucune étude approfondie sur les coûts de sa faisabilité. Marois et Dubreuil proposent de fixer le nombre d'immigrants à sélectionner selon des objectifs concrets d'intégration :

Par exemple, on fixerait des objectifs sur un taux de chômage maximum acceptable, ou encore sur une proportion minimale d'immigrants s'installant en région ou fonctionnant en français. Et on ajuste ensuite la grille en conséquence et en prenant en compte les ressources financières qu'on est prêt à mettre à sa disposition. Donc le nombre d'immigrants reçus serait alors la conséquence des objectifs d'intégration et non un objectif en soi<sup>4</sup>.

Cette dernière phrase est à souligner : le volume d'immigration ne devrait pas être un objectif en soi, mais assujéti à l'ensemble des ressources disponibles de la société d'accueil. Si de telles ressources s'avèrent insuffisantes, la question de réduire le nombre d'immigrants à accueillir se pose. Une telle option repose strictement sur un constat objectif; elle ne doit nullement être

---

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), *Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations dans les pays de l'OCDE*, 2009.

Cité dans : *Rapport du Vérificateur général du Québec du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*.

<sup>2</sup> Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-quebec1991.pdf>, p. 46.

<sup>3</sup> Tania Longpré, *Québec cherche Québécois pour relation à long terme et plus : comprendre les enjeux de l'immigration*, Éditions Stanké, p. 137-146.

<sup>4</sup> *Au Québec pour bâtir ensemble*, op. cit., p. 46.

interprétée comme une quelconque manifestation de rejet de principe de l'immigration, ni de xénophobie ou d'ethnocentrisme.

### **L'immigration permanente : des hausses accrues à la sélection**

Rappelons que l'immigration permanente comprend principalement les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires. Pièce maîtresse de la politique migratoire du Québec, c'est précisément sur cette composante fondamentale de l'immigration que portent les orientations rendues publiques par la ministre Christine Fréchette en mai 2023. Il s'agit de déterminer le nombre d'immigrants permanents que le Québec souhaite accueillir annuellement sur son territoire, c'est-à-dire le nombre de certificats de sélection (CSQ) à émettre. Deux cibles sont proposées pour les prochaines années : soit le statu quo, à savoir 50 000 immigrants à admettre par année, soit une hausse progressive jusqu'à 60 000 admissions en 2027. Or cette cible a déjà été dépassée fin 2023, avec 65 000 nouveaux arrivants !

Ce débat sur les seuils d'immigration a été alimenté par l'annonce du projet Century Initiative porté par les milieux des affaires de Toronto. Il consiste à hausser à 500 000 le volume annuel de nouveaux immigrants au Canada dans la perspective de faire passer à 100 millions la population canadienne en 2100. Un objectif aussi ambitieux se répercuterait inévitablement sur le Québec, qui se verrait contraint d'augmenter ses cibles à 120 000, voire à 150 000 immigrants par année pour maintenir son poids démographique au sein du Canada. Tout comme le reste du Canada, le Québec figure actuellement parmi les États les plus accueillants en matière d'immigration sur la planète. Il affiche un taux d'accroissement migratoire parmi les plus élevés au monde (25 immigrants par tranche de 1000 habitants), un taux supérieur à celui des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni<sup>5</sup>.

Or toute hausse substantielle du seuil annuel d'immigrants permanents – sans compter les temporaires en surnombre, ce dont il est question dans la prochaine section – constitue un défi majeur à l'égard de la capacité d'accueil et d'intégration. Contrairement aux prétentions des milieux d'affaires, elle ne résoudrait en rien les problèmes de pénurie de main-d'œuvre. Au contraire, les besoins suscités par les nouveaux immigrants s'établissant sur notre territoire

---

<sup>5</sup> *Migrations internationales et interprovinciales*, Institut de statistique du Québec, 8 mai 2024 (tiré du Bilan démographique du Québec, Édition 2024). <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/migrations-internationales-interprovinciales-bilan-demographique>; Danic Parenteau, *Précis républicain à l'usage des Québécois*, Éditions Fides, 2014, p. 50. Cité par Yves Archambault dans *Immigration, intégration et francisation des immigrants au Québec : un contre-discours*, p. 94.

requièrent l'implantation d'infrastructures et de services additionnels (logements, services de santé et de garderies, cours de français, etc.) nécessitant une main-d'œuvre accrue.

L'un des changements majeurs survenus depuis les décennies précédentes a trait à la sélection des candidats à l'immigration permanente à l'étranger. Désormais, la plupart des candidats en question sont déjà physiquement présents au Québec en attente de leur CSQ, notamment dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise. Le processus de sélection de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires par des conseillers, en mission à l'étranger ou sur place, du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) est, pour l'essentiel, affaire du passé<sup>6</sup>. Ce sont des considérations budgétaires qui ont motivé le Ministère à mettre fin aux entrevues de sélection (sauf exceptions), surtout celles tenues à l'étranger, très coûteuses. La sélection se fait maintenant surtout sur examen des dossiers des candidats, sans leur présence physique. Je regrette vivement la disparition des entrevues de sélection. Ces entretiens face à face entre candidats et conseillers ministériels permettaient de mieux éclairer ces derniers dans leur prise de décision, notamment dans l'évaluation des compétences linguistiques à l'oral des candidats. Avec leur disparition, le caractère personnalisé des entrevues a fait place à une approche carrément bureaucratique et administrative.

En vertu du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), la sélection repose désormais sur quatre volets distincts axés sur une gamme de professions admissibles réparties selon une gradation du niveau de qualification professionnelle<sup>7</sup>. Cette approche remplace le recours à la grille de sélection en usage auparavant, remaniée maintes fois au fil des ans.

Innovation majeure, ces secteurs professionnels seront désormais assortis de l'exigence préalable de la connaissance du français, à la fois pour les requérants principaux et leurs conjoints qui les accompagnent. Le niveau requis de compétence en français sera modulé selon le type de profession<sup>8</sup>. Seuls les « talents d'exception », à savoir des scientifiques renommés et des athlètes de haut niveau, seront exemptés de cette exigence. À l'exception de ces derniers, il ne sera

---

<sup>6</sup> Le MIFI aurait toutefois récemment réaffecté des fonds pour relancer des entrevues de sélection de candidats en Afrique et en Asie.

<sup>7</sup> Le PSTQ sera basé sur les quatre volets suivants :

- Volet 1 : Haute qualification et compétences spécialisées;
- Volet 2 : Compétences intermédiaires et manuelles;
- Volet 3 : Professions réglementées ;
- Volet 4 : Talents d'exception.

Réforme des programmes d'immigration du Québec, Éducation internationale, 4 décembre 2023.

<https://www.education-internationale.com/nouvelles/reforme-des-programmes-dimmigration-au-quebec/>

<sup>8</sup> Exigences de la connaissance minimale de français (sur une échelle de 12 niveaux):

- pour les emplois de gestion ou requérant une formation postsecondaire, niveaux 7 à l'oral (intermédiaire avancé) et 5 à l'écrit (niveau intermédiaire de base);
- pour les autres emplois, niveau 5 à l'oral;
- pour les conjoints des requérants principaux à l'immigration, niveau minimum de 4 à l'oral;
- pour les « talents d'exception », aucune connaissance du français requise.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, *Connaissance du français dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise*. <https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/connaissance-francais>

désormais plus possible de sélectionner des immigrants ne connaissant pas le français. Cette nouvelle disposition revêt une importance capitale car elle permet de renforcer la présence du français dans les milieux de travail. Elle vise à « enrayer le déclin du français », selon les mots du Premier ministre Legault. Elle a une signification toute spéciale pour les gens d'affaires, dont l'immense majorité ne connaissent pas cette langue. Par cette mesure le Ministère se donne comme objectif à atteindre pour 2026-2027 que la presque totalité des requérants principaux de la catégorie économique connaisse le français, c'est-à-dire d'ici trois ans. Reste à voir si une telle prévision est exagérément optimiste...

En ce qui concerne le regroupement familial, on doit s'attendre à ce que tout immigrant sélectionné par le Québec désire faire venir ensuite au pays les autres membres de sa famille, du moins le conjoint, les enfants, voire aussi les parents. Voilà qui est tout à fait compréhensible et légitime au plan humain. Il s'ensuit une demande induite importante et un effet multiplicateur, ce dont le gouvernement doit tenir compte dans la planification pluriannuelle des volumes d'immigration pour chaque catégorie. La notion de regroupement familial n'étant pas « extensible », on ne peut guère admettre grands-parents, oncles, tantes, cousins, neveux, nièces.... Or on observe une distorsion croissante entre le nombre de certificats de sélection octroyés et les demandes de réunification des familles. Le MIFI cherche à limiter à environ 10 500 le nombre annuel d'admissions de candidats au regroupement familial, conformément à la cible qu'il s'est fixée. Parallèlement, il a délivré au fil des ans un nombre beaucoup plus élevé de CSQ, faisant grimper à 20 500 le nombre de demandes en attente – sans compter près de 20 000 autres demandeurs en attente d'obtenir leur CSQ ! Il s'en suit un effet d'entonnoir lorsqu'il s'agit de répondre à ces demandes qui s'accumulent d'année en année : 34 mois pour un époux, 50 mois pour un parent. Afin d'accélérer le traitement des demandes de réunification, le fédéral a manifesté son intention de les prendre en charge, outrepassant ainsi la compétence du Québec en matière d'immigration<sup>9</sup>. Le Québec, de son côté, a choisi de limiter le nombre d'émissions de CSQ afin de réduire le volume des demandes, du moins à court terme.

En matière d'intégration, un nouveau service se greffe aux précédents programmes du MIFI : Accompagnement Québec. Il s'agit de guider les immigrants dès leur arrivée au Québec dans leurs parcours d'installation et d'intégration. Cette mesure paraît a priori une excellente initiative en autant qu'elle ne fasse pas double emploi avec des programmes préexistants. Cependant elle manque de visibilité chez les immigrants: très peu d'individus y ont eu recours jusqu'à maintenant, soit seulement 12 000 en 2023-2024<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Brian Miles, « L'inutile provocation », *Le Devoir*, 5 mars 2024.

<sup>10</sup> Lisa-Marie Gervais, « Ce que ce service fait de plus, je ne le sais pas », *Le Devoir*, 2 mai 2024.

## **L'immigration temporaire : un phénomène en pleine explosion**

Au cours des dernières années, le nombre d'immigrants avec un statut temporaire a explosé au Québec, au point de déséquilibrer totalement les objectifs de planification des niveaux d'immigration du MIFI. Selon le Commissaire à la langue française, Benoît Dubreuil, le nombre d'immigrants temporaires aurait cru de 86 000 à 560 000 en sept ans, soit de 2016 à 2023<sup>11</sup> (et à 600 000 au 1<sup>er</sup> avril 2024) ! Il dépasse désormais très largement le volume d'immigrants « permanents ». Les « temporaires » forment désormais plus de 4 % de la population totale du Québec, soit autant que l'ensemble de l'immigration admise au Québec durant la décennie 2010-2019. La ministre Christine Fréchette a toutefois exclutce volet important de la planification pluriannuelle de l'immigration, en arguant qu'il revient aux seules entreprises de gérer le volume annuel d'arrivées d'immigrants temporaires au Québec en fonction de leurs besoins ponctuels. C'est « l'éléphant dans la pièce », pourrait-on dire. Comment avoir une vue d'ensemble de l'immigration au Québec sans tenir compte de ce qui constitue désormais la grande majorité de la nouvelle immigration ? C'est ce que soutient l'ancienne directrice de la planification au MIFI, Anne Michelle Meggs, selon laquelle le gouvernement du Québec devrait exiger que « les immigrants temporaires soient inclus dans le calcul annuel du nombre annuel d'immigrants qu'il veut recevoir. »<sup>12</sup>

L'immigration temporaire est devenue de facto la principale voie d'accès à l'immigration permanente. Après leurs premières années de séjour au Québec, la plupart des immigrants temporaires se portent candidats pour l'obtention du statut de permanent via le certificat de sélection du Québec. Voilà qui contribue par ricochet à une hausse considérable du volume global d'immigration au Québec.

Par ailleurs, un très grand nombre d'immigrants temporaires s'établissent en région, favorisant une croissance marquée de la population immigrante au cours des dernières années. On note une augmentation en cinq ans de 25 % de la population immigrante hors Montréal et Québec<sup>13</sup>. Hors

---

<sup>11</sup> Commissaire à la langue française, « Immigration temporaire : le Commissaire à la langue française dépose son rapport immigration temporaire : Choisir le Québec », 14 février 2024. <https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/nouvelles/communique/immigration-temporaire-choisir-le-francais/>

<sup>12</sup> Louis Cornellier, « Immigration 101 », *Le Devoir*, 26 août 2023.

<sup>13</sup> Jean-Louis Bordeleau, « L'immigration prend la route des campagnes », *Le Devoir*, 12 avril 2024.

de ces deux grands pôles urbains, le nombre de résidents temporaires aurait doublé en seulement cinq ans, de 2016 à 2021. Divers facteurs peuvent expliquer cet afflux de travailleurs immigrants en régions. Parmi ceux-ci, le besoin criant de main-d'œuvre en régions amène les employeurs à recruter massivement à l'étranger, notamment dans le domaine de la restauration et de l'agriculture. « L'embauche de travailleurs internationaux est devenue la norme plutôt que l'exception dans les établissements de restauration rapide dans la plupart des régions du Québec »<sup>14</sup>. Les employeurs québécois ont tendance à ne plus différencier le bassin de main d'œuvre international du bassin domestique dans leurs démarches d'embauche, sans nécessairement vérifier les compétences en français des travailleurs étrangers. Une chercheuse de l'équipe « immigration » du Conference Board du Canada, Alice Craft, évoque d'autres facteurs, notamment la faible disponibilité de logements abordables à Montréal, voire l'attrait grandissant de la vie hors des grandes villes à la suite de la pandémie. Voilà autant d'éléments qui favorisent la régionalisation de l'immigration, un objectif ministériel d'ores et déjà en voie d'être atteint.

Cela dit, l'immigration temporaire étant de compétence fédérale, le gouvernement québécois ne peut guère fixer les conditions rattachées à l'obtention de permis pour la plupart des immigrants temporaires, notamment en matière de connaissances linguistiques. Ne sachant pas quand ils arrivent au Québec, le MIFI ne peut pas les guider adéquatement dans leurs démarches de francisation. Ils ne sont pas assujettis à des exigences en matière de connaissance du français, de sorte que leurs enfants ont libre accès à l'école anglaise. Pourtant, l'Accord Canada-Québec sur l'immigration permet au Québec d'exercer un certain contrôle sur les immigrants à statut temporaire avec un permis de travail et d'études, comme le souligne Anne Michelle Meggs. Or les gouvernements québécois successifs n'ont jamais tenté de se prévaloir de cette disposition. Pourquoi ?

Paradoxalement, le gouvernement de la CAQ recrute bon nombre de travailleurs temporaires à l'étranger. Avec l'accord du fédéral, il multiplie les campagnes de promotion de l'immigration temporaire à l'étranger, essentiellement dans les pays francophones et francotropes : France, Maghreb, Afrique Noire. Ces missions de recrutement visent à combler la pénurie de main-d'œuvre au Québec, en appui aux demandes du monde patronal. Ces initiatives de la CAQ contribuent évidemment à gonfler davantage le nombre d'immigrants temporaires. Voilà qui contredit nettement le message véhiculé par ce même gouvernement lorsqu'il déplore la hausse marquée de l'immigration temporaire. Ce manque de cohérence dans le discours du gouvernement caquiste est relevé notamment par l'avocat en immigration Maxime Lapointe. « D'un côté, on recrute à

---

<sup>14</sup> Jean-Louis Bordeleau, « Travailleurs étrangers. Des immigrants à la rescousse », *Le Devoir*, 9 mai 2024.

l'international et de l'autre côté, on dit qu'il y a trop de travailleurs. Il y a un problème de cohérence »<sup>15</sup>. Ce double message ne contribue certes pas à clarifier l'argumentaire gouvernemental relativement à la capacité d'accueil des immigrants.

Divers économistes mettent sérieusement en garde le gouvernement fédéral relativement à sa politique d'immigration jugée expansionniste, notamment en ce qui concerne l'immigration temporaire. Économiste en chef de la Banque nationale, Stéfane Marion évoque la perspective d'un Canada pris dans un « piège démographique »<sup>16</sup>. Professeur émérite à l'UQAM, l'économiste Pierre Fortin entrevoit un appauvrissement relatif des Québécois (soit une baisse du Produit intérieur brut per capita) consécutif à une immigration aussi massive<sup>17</sup> – mais aussi une hausse du produit intérieur brut global.

Ces mises en garde auraient-elles convaincu le gouvernement fédéral à infléchir récemment ses positions à cet égard ? Face à un afflux quasi incontrôlé d'immigrants travailleurs non permanents au Canada, celui-ci n'exclut plus d'autres options pour répondre aux besoins du marché du travail canadien et québécois. Il envisage de limiter l'admission de travailleurs à bas salaires pour tous les domaines d'emplois autres que l'agriculture, la santé et la transformation alimentaire. « Nous n'avons plus besoin d'autant de travailleurs étrangers temporaires. Nous avons besoin d'entreprises qui investissent dans la formation et les technologies, pas qui augmentent leur dépendance à une main d'œuvre à bas coût... Il est temps d'investir dans les travailleurs canadiens... », dit Trudeau<sup>18</sup>. Une pénurie de main d'œuvre qui tend depuis peu à se résorber en partie pourrait expliquer cette volte-face. Presque simultanément, le Premier ministre du Québec propose une mesure semblable, quoique de façon plus circonscrite, limitée au territoire montréalais et pour une période de 6 mois. Bien que fort mal accueillie par le monde patronal, cette ouverture à une limitation du volume de l'immigration temporaire me paraît réaliste car elle permet une meilleure adéquation avec la capacité d'accueil du Québec. S'agit-il d'un réel changement de cap du fédéral par rapport à ses positions affichées jusqu'à maintenant en matière d'immigration ou d'un simple feu de paille à saveur électorale ?

---

<sup>15</sup> Romain Schué, « Missions de recrutement, publicités : quand Québec recrute l'immigration temporaire », *Radio-Canada*, 17 juin 2024.

<sup>16</sup> Stéfane Marion et Alexandra Ducharme, « Le Canada est pris dans un piège démographique », *Banque nationale du Canada, Étude spéciale. Économie et stratégie*, 15 janvier 2024. <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/taux-analyses/analyse-eco/etude-speciale/etude-speciale-240115.pdf>; « Piège démographique : Situation dans laquelle aucune augmentation du niveau de vie n'est possible, parce que la population croît si rapidement que toute l'épargne disponible est nécessaire pour maintenir le ratio capital/travail existant. »

<sup>17</sup> Pierre Fortin, La politique d'immigration fédérale expansive : conséquences pour le Canada et pour le Québec. Étude soumise au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-immigration/publications-adm/rapport/RapportMIFI\\_mai2022\\_PierreFortin.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-immigration/publications-adm/rapport/RapportMIFI_mai2022_PierreFortin.pdf)

<sup>18</sup> Sarah R. Champagne, « Travailleurs temporaires. Ottawa suit Québec, et va même plus loin », *Le Devoir*, 27 août 2024.

Quoiqu'il en soit, l'afflux du nombre d'immigrants non permanents contribue sans nul doute au déclin du français au Québec. En 2021, plus du tiers (33,4 %) d'entre eux ne connaissent pas le français, selon le Commissaire à la langue française Benoit Dubreuil<sup>19</sup>. Ceci se répercute au niveau du poids de la population francophone au Québec. Le Commissaire ajoute : « Alors qu'entre 2001 et 2016, le pourcentage de Québécois incapables de soutenir une conversation en français était resté stable autour de 5,6 %, il avait augmenté en 2021 à 6,3 %. Selon nos calculs, il se serait accru à 7,2 % en 2023. Cette augmentation serait largement attribuable à la hausse de la population non permanente ne connaissant pas le français. »<sup>20</sup>

Quant aux étudiants étrangers temporaires, leur nombre a explosé en peu de temps: une hausse de 369 % en dix ans, soit de 2011 à 2021 pour le secteur collégial, et de 100 % pour le secteur universitaire<sup>21</sup>. Les institutions de langue anglaise attirent un grand nombre d'entre eux : plus de la moitié pour le collégial et 43 % pour le réseau universitaire. Afin de redresser la barre en faveur du français, les étudiants étrangers se voient désormais soumis à l'exigence préalable de la connaissance du français comme condition d'acceptation, à l'instar des immigrants permanents.

Cette initiative, fort bienvenue, s'inscrit dans le cadre des nouvelles dispositions du Ministère. Elle vise notamment les étudiants indiens, qui choisissent majoritairement les établissements privés non subventionnés anglophones de Montréal.... Majoritairement, mais pas uniquement, car au moins un cégep francophone, celui de Gaspésie-Les-Îles en accueille un important contingent dans son annexe montréalaise ! Décidément, pas la meilleure façon de favoriser leur intégration en région francophone....

Ce qui est fort troublant, on constate un taux élevé de refus du gouvernement fédéral d'accorder un visa pour les permis d'études aux étudiants d'Afrique francophone choisis par le Québec et par les universités francophones en régions. De 2018 à 2021, le taux de rejet pour les étudiants du réseau des Universités du Québec en région excède 60 % (79 % pour l'UQTR en 2021)<sup>22</sup>, alors qu'il est nettement inférieur pour les universités anglophones. En 2022, il est de 50 % pour l'Université Laval mais de seulement 8 % pour McGill. Pour justifier un tel taux de refus, les fonctionnaires fédéraux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) veulent s'assurer qu'ils quittent le Canada à la fin de leurs études... alors que le gouvernement du Québec vise

---

<sup>19</sup> *Rapport du commissaire à la langue française*. « Immigration temporaire : choisir le français », op. cit., p. 32.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Le gouvernement du Québec envisagerait de restreindre le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements postsecondaires québécois et compte déposer un projet de loi à cette fin.

<sup>22</sup> En à peine deux ans plus de 35 642 candidats provenant des principaux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb qui voulaient étudier au Québec ont été refusés par le fédéral, Marie-Andrée Chouinard, « Francophones discriminés », *Le Devoir*, 23 novembre 2021.

précisément à les inciter à s'établir sur son sol par la suite ! Voilà qui est aberrant. Pourtant, les étudiants étrangers anglophones, principalement asiatiques, sont acceptés dans une nette majorité. Comment justifier une approche carrément discriminatoire envers les étudiants francophones<sup>23</sup> ? Fort heureusement, à la suite de vives protestations de la part des institutions francophones, un redressement partiel s'est amorcé depuis 2022: selon une porte-parole d'IRCC, le taux d'acceptation des étudiants africains francophones a cru, passant de 27 % en 2021 à 41 % actuellement, ce qui demeure encore bien en deçà du taux pour les étudiants anglophones.

### **Les travailleurs étrangers temporaires : une main-d'œuvre vulnérable**

Les deux ordres de gouvernement ont toujours favorisé l'apport de travailleurs à statut temporaire. Ils sont au diapason des milieux d'affaires qui exercent des pressions constantes pour l'embauche massive de travailleurs immigrants temporaires, invoquant la pénurie de main-d'œuvre locale. Or toute embauche de travailleurs étrangers devait à l'origine constituer une mesure de dernier recours, après que les employeurs aient tout tenté pour recruter la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail domestique. En outre, cette main-d'œuvre étrangère occupe le plus souvent des emplois non spécialisés, sous-qualifiés, faiblement rémunérés, comparativement aux travailleurs à statut permanent. Elle est parfois embauchée pour effectuer des tâches ponctuelles, à court terme. Ce phénomène de précarisation des conditions de travail liées à la migration temporaire caractérise les « flux du travail migrant temporaire », selon les termes du sociologue Sid Ahmed Soussi<sup>24</sup>. Les travailleurs temporaires munis d'un permis de travail fermé sont particulièrement vulnérables car ils sont complètement à la merci de leur employeur.

En principe, un permis de travail fermé lie un employé à un seul et unique employeur au Canada, avec des tâches prédéfinies au préalable. Dans les faits cependant, on recense parmi ceux-ci nombre de victimes d'abus divers : paies irrégulières, imposition de tâches additionnelles non spécifiées dans le contrat d'embauche sans ajustement de salaires, confiscation de passeport, etc. Ces travailleurs n'osent guère se plaindre de peur d'être expulsés du pays. Ils s'endettent, s'appauvrissent et risquent de se retrouver sans toit. Les travailleurs agricoles saisonniers subissent

---

<sup>23</sup> Guillaume Dufour et Madeleine Pastinelli, « Discrimination contre les étudiants africains francophones : Ottawa traîne la patte », *The Conversation*, 19 mai 2023.

<sup>24</sup> Sid Ahmed Soussi, « Les flux du travail temporaire et la précarisation de l'emploi : une nouvelle figure de la division internationale du travail? », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 20 octobre 2014, vol. 8, no 2, p. 145-167. <https://www.erudit.org/fr/revues/remest/2013-v8-n2-remest01556/1027061ar/>

un sort identique. En visite au Canada, le rapporteur spécial de l'ONU, Tomoya Obokata, dénonce avec vigueur de telles conditions de travail, qui s'apparenteraient selon lui à des « formes modernes d'esclavagisme », une comparaison toutefois discutable<sup>25</sup>. Afin d'éviter de tels abus, divers organismes de défense des droits des travailleurs réclament l'octroi de permis de travail ouverts auprès de n'importe quel employeur canadien. Le rapporteur spécial de l'ONU considère que le Canada devrait permettre aux travailleurs temporaires d'accéder à la résidence permanente afin d'atténuer leur situation de précarité.

Depuis plusieurs années, les Québécois font face à une grave pénurie de logements disponibles et abordables. Le taux d'inoccupation des logements atteint un creux historique, soit 1,3 % en 2023 pour l'ensemble du Québec. L'afflux sur une courte période de nombreux travailleurs étrangers temporaires en quête d'un toit contribue inévitablement à aggraver cette crise du logement. Afin d'illustrer l'ampleur de ce phénomène, l'accueil de plus de 560 000 travailleurs étrangers temporaires est « l'équivalent de recréer la ville de Québec, mais sans logements », affirme la ministre responsable de l'Habitation<sup>26</sup>.

En matière de langue, une connaissance minimale sera désormais exigée pour les travailleurs étrangers temporaires du PTET<sup>27</sup> lors du renouvellement de leur permis de travail – une condition dont sont exclus, à juste titre, les travailleurs agricoles, embauchés sur une base saisonnière. Cette mesure, si elle constitue un premier pas en avant, n'empêchera pas ceux-ci de séjourner au Québec durant les premières années, avant le renouvellement de leur permis – et d'y occuper un emploi – sans connaître le français. Aussi, ne serait-il pas préférable d'établir cette exigence en amont et d'en faire une condition d'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (le CAQ) ? Ceci, considérant que la plupart des travailleurs temporaires visent à plus ou moins long terme l'obtention de la résidence permanente.

Cela dit, le Québec ne peut guère imposer une telle exigence pour les candidats du Programme de mobilité internationale (PMI) – qui représente la nette majorité des travailleurs étrangers temporaires au Québec – sur lequel il n'a pour ainsi dire aucun contrôle. L'exigence systématique de la connaissance préalable du français pour ces derniers éviterait, par exemple, l'embauche de de

---

<sup>25</sup> Amélie Mouton, « Les travailleurs étrangers, un terreau fertile à une forme contemporaine d'esclavage », *Radio Canada*, 6 septembre 2023.

<sup>26</sup> Isabelle Porter, « Québec veut interdire temporairement les évictions », *Le Devoir*, 23 mai 2024.

<sup>27</sup> PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires.

travailleurs philippins unilingues anglophones par une entreprise de fabrication de pales d'éoliennes à Gaspé (la LM WindPower) et par l'industrie forestière en Abitibi<sup>28</sup>.

### **Les demandeurs d'asile : le Québec, principale porte d'entrée au Canada**

Administrativement parlant, les demandeurs d'asile font partie de l'immigration temporaire, tout comme des travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux. Pourtant, tous n'arrivent pas au Canada dans l'intention d'y séjourner temporairement. Certains parmi eux souhaitent s'y établir durablement – dans l'éventualité où leur demande d'admission au pays est acceptée par les autorités fédérales. Ils ne s'insèrent toutefois pas au sein d'un programme normatif d'immigration. Ne devraient-ils pas constituer un troisième volet, distinct de l'immigration permanente et de l'immigration temporaire ?

Phénomène auquel sont confrontés les Européens depuis nombre d'années, la hausse subite du nombre de demandeurs d'asile sur le territoire québécois explique en bonne partie l'augmentation des niveaux d'immigration au Québec. Selon le Commissaire à la langue française, leur nombre s'est accru de vingt fois en huit ans, soit entre 2015 et 2023<sup>29</sup>. Si bien que le Québec accueille désormais plus de la moitié de tous des demandeurs d'asile au Canada : 55 %, soit 160 000 sur 289 000 en 2023, selon les données d'IRCC. La proximité géographique des régions très peuplées de l'est des États-Unis (en particulier l'État de New York) peut expliquer cet afflux au Québec, que ce soit par voie aérienne (l'aéroport de Dorval) ou par voie terrestre « légale » (le poste-frontière de Lacolle) ou non (le chemin Roxham). Parmi ceux dont la demande a été soumise au Québec, certains migrent ensuite ailleurs au Canada. Au bout du compte, environ 50 000 resteraient au Québec, soit environ 35 % du total canadien<sup>30</sup>. Il est toutefois difficile d'évaluer ces effectifs avec exactitude en raison de l'opacité de certaines sources d'information statistique.

Par ailleurs, le gouvernement québécois a limité à 3 500 le nombre maximal de demandes de régularisation du statut de réfugiés qu'il peut traiter en 2024, conformément aux cibles qu'il s'est

---

<sup>28</sup> Jean-Louis Bordeleau, « À Gaspé, des Philippins à la rescousse de l'industrie éolienne », *Le Devoir*, 26 janvier 2024.

À peine 16,1 % des ressortissants philippins du Québec connaissent le français et seulement 5,8 % utilisent le français au travail de façon prédominante, *Rapport du commissaire à la langue française*, op. cit., p. 39.

<sup>29</sup> François Carabin, « Québec invité à rediriger les demandeurs d'asile non francophones vers le reste du Canada », *Le Devoir*, 14 février 2024.

<sup>30</sup> Suzanne Colpron, « Le point sur le nombre de demandeurs d'asile au Québec », *La Presse*, 4 mars 2024 (données tirées d'IRCC). Ces effectifs de demandeurs d'asile au Québec comprennent ceux dont le statut de réfugié a été octroyé, ceux dont la demande a été refusée, retirée ou abandonnée.

fixées. Or le nombre de demandeurs pour le Québec se chiffre à 35 000, soit 10 fois plus. Inévitablement, les délais de traitement de ces dossiers s'allongent considérablement. Il s'en suit un goulot d'étranglement dans les délais de traitement des dossiers de demandes d'asile – à l'instar des demandes de réunification familiale<sup>31</sup>.

Quels sont les impacts d'un tel afflux de demandeurs d'asile au Québec sur la capacité d'accueil ? L'augmentation considérable de leur nombre dans les récents mouvements migratoires mène à une quasi-sursaturation des divers services d'intégration des immigrants. Classes de francisation, services d'éducation pour les enfants, hébergement temporaire abordable, soins de santé, garderies, aide financière de dernier recours : autant de services dont l'offre peine à répondre à une demande en forte hausse. Est-il décent d'accueillir au Québec autant de demandeurs d'asile dont un bon nombre deviennent contre leur gré prestataires de l'aide sociale, voire des sans-abris faute de logement disponible ? Voilà pourquoi le Québec demande au fédéral une pleine compensation financière pour l'offre de services à cette clientèle croissante.

En outre, plus de 40 % des demandeurs d'asile ne connaissaient pas le français à leur arrivée au Québec en 2021<sup>32</sup> – comparativement à environ 7 % pour la population totale du Québec –, dont les deux tiers ne parlent qu'anglais (en plus de leur langue maternelle). Afin de corriger ce déséquilibre, ne vaudrait-il pas mieux redistribuer une grande partie de ces demandeurs d'asile vers le Canada anglais ? C'est précisément ce que propose le Commissaire à la langue française, à savoir acheminer ceux qui ne connaissent que l'anglais vers le reste du Canada. C'est d'ailleurs le choix que font bon nombre d'entre eux, de leur plein gré, peu après leur arrivée au Québec, rebutés par la perspective d'apprendre le français. On pourrait privilégier le maintien au Québec de ceux qui connaissent le français<sup>33</sup>. Une telle mesure permettrait notamment de soulager les services de francisation qui ne parviennent plus à répondre aux besoins d'une nombre croissant d'immigrants non francophones.

En outre, le flux actuel de demandeurs d'asile ne semble pas prêt de se tarir chez nous, comme ailleurs dans le monde. De vastes mouvements migratoires provenant d'Amérique latine et des Caraïbes, auxquels se joignent désormais Africains et Asiatiques, affluent vers l'Amérique du Nord. La perspective d'un possible retour aux commandes de Donald Trump aux États-Unis laisse présager un afflux encore plus marqué de demandeurs d'asile aux portes du Québec. En effet ce

---

<sup>31</sup> Suzanne Colpron, « L'autre goulot d'étranglement », *La Presse*, 14 mars 2024.

<sup>32</sup> *Rapport du commissaire à la langue française*, op. cit., p. 48.

<sup>33</sup> François Carabin, « Québec invité à rediriger les demandeurs d'asile non francophones vers le reste du Canada », *Le Devoir*, 14 février 2024.

dernier, advenant sa réélection, serait fort enclin à refouler encore davantage les « clandestins » hors des États-Unis, lesquels se rabattraient vraisemblablement au Canada et au Québec.

### Effectifs de l'immigration temporaire au Québec

| Catégories d'immigrants temporaires                               | Effectifs (4 <sup>ème</sup> trimestre 2023) |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Titulaires de permis de travail<br>(avec membres de leur famille) | 383 441                                     |
| Demandeurs d'asile                                                | 176 733                                     |
| <b>Total résidents temporaires</b>                                | <b>560 174</b>                              |

Source : Statistique Canada. Tiré de : François Carabin et Lisa-Marie Gervais, « Nouvelle hausse des immigrants temporaires à la fin de 2023 », *Le Devoir*, 28 mars 2024.

### La francisation pour des clientèles plus diversifiées

Après plusieurs années de consultations entre les ministères de l'Éducation et de l'Immigration visant à harmoniser les procédures d'accès aux cours de français, un guichet unique d'accès aux services de francisation a été finalement instauré, en juin 2023 : Francisation Québec. Il faut saluer cette avancée majeure du MIFI. Désormais tous les immigrants désireux de s'inscrire en francisation, quel que soient leur profil et leur provenance, sont dirigés vers le même point d'entrée. Ce guichet unique est géré par le ministère de l'Immigration.

Francisation Québec comprend désormais deux plateformes d'accès aux divers cours de français. En place depuis quelques années, le logiciel ARRIMA a désormais pour fonction de desservir uniquement les immigrants économiques récents à temps complet. Pour les autres clientèles, à savoir les immigrants à temps partiel et les citoyens canadiens admissibles (notamment les natifs au Canada), une autre plateforme est créée : Apprendre le Québec. Souhaitons que cette nouvelle formule à deux volets devienne rapidement fonctionnelle et efficace, et que l'on ne se bute plus aux innombrables ratés qui ont entravé autrefois la bonne marche des systèmes informatiques au Ministère.

Manifestation de l'engouement des nouveaux immigrants pour apprendre le français, la demande en cours de français connaît une très forte augmentation que l'offre des services de francisation ne suffit plus à combler. Considérant les besoins croissants induits par cette immigration, l'État devrait

accroître substantiellement l'ouverture de nouvelles classes de français. Pourtant, le ministère de l'Éducation n'a pas reconduit le financement des cours de français offerts depuis l'an dernier par les centres de services scolaires (CSS). Jusqu'à la moitié des cours prévus seront annulés dans certaines régions, regrette le président de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles.<sup>34</sup> Ces limitations à l'accès aux cours de français entravent, ou du moins retardent, les immigrants dans leurs efforts de francisation, alors que la loi 96<sup>35</sup> leur impose des exigences accrues d'apprentissage du français. Autre défi majeur, l'offre de services doit répondre adéquatement à une diversification des besoins de l'ensemble des adultes non francophones de 16 ans et plus, immigrants et natifs. Anne Michelle Meggs se montre plutôt pessimiste à cet égard : « la clientèle cible est maintenant trop vaste et les besoins impossibles à déterminer », affirme-t-elle<sup>36</sup>. En outre, les délais d'inscription aux cours de français sont démesurément longs, davantage qu'avant l'implantation de Francisation Québec. Il faut compter actuellement plus de 75 jours pour traiter un dossier d'admission aux cours de français<sup>37</sup>. Les services de francisation deviennent engorgés. « Des goulots d'étranglement sont ainsi apparus dans le processus de formation des groupes, ce qui a créé des délais d'attente pour les demandeurs et occasionné divers problèmes pour les prestataires de services et les élèves » déplore le Commissaire à la langue française<sup>38</sup>.

En écho aux besoins concrets et immédiats des immigrants travailleurs, l'approche qui semble plus efficace en matière de francisation est celle des cours de français en milieu de travail. Plus ou moins délaissée par les entreprises jusqu'à maintenant, cette formule permet aux travailleurs d'amorcer leur apprentissage du français dans le prolongement de leurs heures de travail. Cela dit, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain gère un programme de jumelage, « J'apprends le français ». À cette fin, le MIFI octroie une subvention de 1,5 million \$ visant à franciser le commerce de détail (dépanneurs, restaurants), là où se concentre une main-d'œuvre asiatique en grande partie unilingue anglophone. Voilà une initiative qu'il faut saluer et qui devrait s'étendre à l'ensemble des entreprises<sup>39</sup>.

Quel niveau de compétence langagière permet aux apprenants d'être fonctionnels en français dans la vie courante ? Sur les 12 niveaux que compte l'Échelle québécoise de compétence langagière, le « seuil d'autonomie langagière » est le niveau 8 en français, soit le niveau visé pour

---

<sup>34</sup> Isabelle Porter, « La demande en francisation explose », *Le Devoir*, 16 août 2024.

<sup>35</sup> La loi 96 vise à consolider le statut du français comme langue commune et officielle du Québec.

<sup>36</sup> Anne Michelle Meggs, op. cit., p. 160.

<sup>37</sup> Lisa-Marie Gervais, « Francisation Québec ne répond pas à la demande », *Le Devoir*, 24 janvier 2024.

<sup>38</sup> Jérôme Labbé, « Francisation. Québec peine à répondre à la demande, selon le Commissaire Dubreuil », *Société Radio Canada*, 29 mai 2024.

<sup>39</sup> Francis Halin, « Des événements internationaux mis en péril par les lenteurs d'Ottawa », *Journal de Montréal*, 14 juin 2023.

faciliter une recherche d'emploi ou faire des études<sup>40</sup>. Afin de valider leur niveau réel de connaissance du français, l'État impose un test de français pour tous les immigrants économiques. À l'oral et à l'écrit, le niveau minimum exigé varie de 5 à 7 selon les types de profession, ce qui est insuffisant pour assurer une « autonomie langagière ». En outre, ces tests sont conçus en France (DILF, DELF, DALF) et ne contiennent que très peu de références aux particularismes culturels et langagiers du Québec. Aussi faudrait-il créer le plus rapidement possible des tests québécois reflétant nos particularismes. Qui plus est, le Ministère procède à une validation *a posteriori* de la connaissance du français des immigrants, même pour ceux qui ont préalablement suivi tous les cours de français. Or ces tests révèlent que le niveau réel de français est souvent bien inférieur aux résultats des tests, soit 4/12 au lieu de 7/12. Depuis fin 2016, 2000 Immigrants déjà détenteurs d'un CSQ (avec test réussi de français) ont été recalés par la suite par le MIFI à la suite d'une entrevue d'évaluation de leur niveau de français. Au bout du compte, on constate que le taux d'échec à ces examens varie de 16 % à 84 % selon les années. De telles disparités devraient constituer un signal d'alarme pour le Ministère<sup>41</sup>.

### **En conclusion : pour une maîtrise d'œuvre accrue du Québec en matière d'immigration**

Toute augmentation rapide de population sur un territoire donné exerce inévitablement une pression considérable sur la capacité d'accueil de ce territoire. Or, au Québec, la grande majorité de la hausse démographique est due à l'immigration temporaire. De deux choses l'une : Ou bien le Québec limite le volume annuel d'immigrants à accueillir compte tenu des ressources disponibles, à savoir le logement abordable, les services de santé, les garderies, et, évidemment les services de francisation. Ou bien le Québec investit considérablement dans ces divers services sur l'ensemble du territoire québécois, de façon coordonnée, et ce, avant d'accepter en plus grand nombre les futurs immigrants, en priorisant nettement les francotropes.

Qui plus est, toute hausse de l'immigration non francotrope<sup>42</sup> entraîne forcément une diminution progressive du poids relatif des francophones au Québec. Attestée par diverses données

---

<sup>40</sup> Lisa-Marie Gervais, « À chaque métier son niveau de français », *Le Devoir* 28 mai 2021.

<sup>41</sup> Lisa-Marie Gervais, « Une tolérance (presque) zéro pour le français », *Le Devoir*, 27 avril 2023.

<sup>42</sup> Un francotrope est une personne dont la langue maternelle n'est pas le français, mais qui est issue d'une culture ou d'une région ayant des affinités avec cette langue.

statistiques<sup>43</sup>, cette affirmation doit toutefois être relativisée et recadrée dans un contexte sociologique plus large. D'autres facteurs importants jouent également un rôle déterminant en faveur de l'anglais au détriment du français :

- la forte présence de l'anglais sur le marché du travail, que ce soit comme critère courant d'embauche ou comme langue d'usage courante, voire prépondérante sur les lieux de travail;
- l'attraction croissante des institutions postsecondaires anglophones, telles que le Cégep Dawson, auprès des jeunes étudiants francophones et allophones;
- la préférence plus forte que jamais pour les produits culturels en anglais chez les jeunes, alimentés par les géants du numérique (les GAFAM).

Somme toute, les récentes orientations gouvernementales en matière d'immigration, si elles constituent une réelle amélioration dans la sélection des immigrants, ne pourront assurer un redressement majeur du statut du français. Elles surviennent très tardivement, après une longue période d'inertie relative en matière de défense du français sous les précédents gouvernements, un retard très difficile à combler. Ceci, en dépit de l'apport d'une importante immigration francophone et francotrope à la vitalité du français au Québec et des efforts louables d'apprentissage du français par un grand nombre d'immigrants allophones, chinois entre autres. Ces constats ne visent nullement à culpabiliser les immigrants non francotropes en tant qu'individus. Ce sont plutôt certaines politiques d'immigration favorisant leur entrée massive, en particulier au niveau fédéral, qui sont en cause. L'essayiste Frédéric Lacroix conclut carrément à l'échec de la Charte de la langue française, pourtant porteuse d'un immense espoir collectif lors de son adoption en 1977. Afin de stimuler la vitalité du français, il propose d'« agir simultanément sur deux fronts : une réduction durable de l'immigration afin de ralentir le déclin du français et des actions fortes pour briser la nouvelle dynamique linguistique et la réorienter en faveur du français. »<sup>44</sup>

Dans l'état actuel des choses, le Québec a pratiquement perdu le contrôle de son immigration en raison de l'afflux massif de l'immigration temporaire et, dans une moindre mesure, des demandeurs d'asile. L'État a donc la lourde et urgente responsabilité de tenter de redresser la barre en matière d'immigration.

---

<sup>43</sup> « L'immigration internationale (et interprovinciale) est en train de gonfler les rangs de la communauté anglophone. En effet, 36 % des anglophones vivant au Québec (au sens de première langue parlée) sont nés à l'étranger. Source : Frédéric Lacroix, « Le Québec sera de moins en moins français et de plus en plus anglais », *Le Devoir*, 30 août 2023.

<sup>44</sup> Frédéric Lacroix, *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Éditions Boréal, 2020, p. 76.

En définitive, faut-il accueillir « plus, plus, plus » d'immigrants, ou bien « moins, moins, moins » d'immigrants (le volume maximum, ou le volume minimum) ? La réponse, ce serait plutôt « mieux, mieux, mieux » : accueillir un nombre optimal d'immigrants, en fonction de la capacité d'accueil du Québec. Dans cette perspective, il importe de déterminer les seuils optimaux d'immigration avec le souci constant de dépolitiser, ou plutôt de « départisaniser » cet enjeu crucial. À cette fin, à l'exercice de planification pluriannuelle des niveaux d'immigration pourrait se substituer la démarche suivante : confier à un comité multi-experts constitué de démographes, de sociologues, d'économistes et de politologues chapeauté par le Vérificateur général du Québec la tâche d'élaborer divers scénarios. Une vaste consultation populaire compléterait ces travaux. À la lumière des conclusions de ce « comité des sages », le gouvernement ferait son choix parmi les scénarios proposés.

Ultimement, le Québec n'aurait-il pas intérêt à récupérer l'entière responsabilité de la sélection de l'immigration que détient le fédéral, à savoir l'admission de tous les immigrants temporaires, incluant les demandeurs d'asile (en plus de l'immigration permanente qu'il contrôle déjà) ? Il pourrait ainsi leur imposer une connaissance adéquate du français comme condition d'accès au marché du travail et les soutenir dans l'atteinte de cet objectif.

## Quelques recommandations

- 1 - Ajuster le volume annuel d'admissions annuelles d'immigrants en fonction des ressources disponibles dans l'ensemble de la société québécoise pour une intégration harmonieuse, qu'il s'agisse des besoins du marché du travail, du nombre de logements abordables, des services de santé, du nombre de places d'élèves en milieu scolaire ou des services de la petite enfance.
- 2 – Afin de limiter l'embauche de travailleurs étrangers, inciter les entreprises québécoises à prioriser la main d'œuvre régionale et nationale, en bonifiant si possible les conditions de travail et de salaire. Les inciter également à améliorer la productivité de leurs milieux de travail en investissant massivement dans la formation et les technologies.
- 3 – Exiger une maîtrise suffisante du français à l'oral pour tous les immigrants permanents d'âge actif. À cette fin, rendre l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec conditionnelle à une maîtrise au moins intermédiaire du français (niveau 8 sur 12 de l'échelle québécoise des compétences langagières).
- 4 – Faire d'une connaissance adéquate du français oral de niveau au moins intermédiaire une condition d'embauche de tous les travailleurs étrangers temporaires dont les tâches comportent des communications avec le public, sauf ceux du domaine agricole.
- 5 - Limiter à court terme le nombre annuel à environ 10 000 d'admissions de candidats au regroupement familial de façon à éviter l'effet d'entonnoir créé par l'accumulation des demandes d'admission des membres de la famille.
- 6 – Dès leur arrivée en sol québécois, acheminer les demandeurs d'asile qui ne connaissent que l'anglais (en plus de leur langue maternelle) vers le reste du Canada, sauf ceux qui ont des membres de leur famille déjà établis au Québec.
- 7 – En ce qui concerne la détermination des niveaux annuel d'admission des immigrants, confier à un comité multi-experts constitué de démographes, de sociologues, d'économistes et de politologues chapeauté par le Vérificateur général du Québec la tâche d'élaborer divers scénarios. Une vaste consultation populaire compléterait ces travaux. À la lumière des conclusions de ce « comité des sages », le gouvernement ferait son choix parmi les scénarios proposés.

- 8 – Relancer avec vigueur auprès du gouvernement fédéral les revendications du Québec en faveur du transfert complet de la responsabilité de la sélection de l’immigration temporaire et des demandeurs d’asile, quitte à apporter certaines modifications à l’Accord Canada-Québec en matière d’immigration et d’intégration, si nécessaire.

### Bibliographie sélective

- Yves Archambault, *Immigration, intégration et francisation des immigrants au Québec. Un contre-discours*, Montréal, à compte d’auteur, 2020.
- Frédéric Lacroix, *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Éditions Boréal, 2020.
- Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, *Portrait statistique des étudiants internationaux à l’enseignement supérieur*, 2023.  
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/enseignement-superieur/portrait-statistique>
- Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration : *Consultation publique 2023. La planification de l’immigration au Québec pour la période 2024-2027. Cahier de consultation*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/BRO\\_Consultation\\_PlanificationImmigration.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planif-pluriannuelle/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf)
- Anne Michelle Meggs, *L’immigration au Québec. Comment on peut faire mieux*, Éditions du Renouveau québécois, 2023.
- Sid Ahmed Soussi, « Les flux du travail temporaire et la précarisation de l’emploi : une nouvelle figure de la division internationale du travail ? », *Revue multidisciplinaire sur l’emploi, le syndicalisme et le travail*, 2013.
- Catherine Xhardez et Mireille Paquet, *Le français comme condition d’immigration : la nouvelle réforme de la CAQ*, Institut de recherches en politiques publiques, 22 juin 2023.

### À propos de l’auteur de ce mémoire

Tout au long de son parcours, Yves Archambault a manifesté un engagement indéfectible envers la cause du français et les questions relatives à l’intégration des immigrants au Québec. Retraité depuis 2015, il a consacré la plus grande partie de sa vie professionnelle au ministère de l’Immigration du Québec, principalement comme conseiller en francisation. Il a également travaillé au Conseil supérieur de la langue française et s’est impliqué dans divers organismes communautaires en lien avec l’accueil des immigrants.

En 2020, il a publié à compte d’auteur un ouvrage intitulé *Immigration, intégration et francisation des immigrants au Québec : un contre-discours*. Une mise à jour est parue récemment sous le titre *Quoi de neuf en matière d’immigration? Une perte de contrôle par l’État québécois*.